

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT ALBAN DES VILLARDS
du 12 mai 2023 à 20h**

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8

Absents : 3

Procuration : 1

Date de convocation : 8 mai 2023

Présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Michel DONDA, Nicole ROCHE,

Etaient absents :

Valérie LAUROT, Yannis NACEF(excusé), Jean-Luc PLUYAUD (procuration à Marc CLERIN)

Secrétaire de séance : Christophe CIRETTE

1. Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2023

Le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2023 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame la Maire demande si des questions subsistent.

Le compte-rendu est **ADOPTÉ** à l'unanimité des 9 votants.

2. Recrutement anticipé de l'employé saisonnier

PERIODE D'EMPLOI DE L'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL SAISONNIER RECRUTE POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITES, date de début de contrat.

Madame le Maire **RAPPELLE** la délibération 2023-06 (séance du 3 mars 2023 du Conseil municipal de Saint-Alban-des-Villards) validant le recrutement d'un agent technique territorial saisonnier pour faire face à l'accroissement d'activités estivales.

Elle **PROPOSE** au Conseil Municipal d'anticiper la date de début de contrat compte-tenu des conditions météorologiques de ce printemps 2023 (pluie abondante entraînant une croissance forte et rapide de la végétation). Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des 9 votants, **VALIDE** la **date de début de contrat** de l'agent technique territorial saisonnier pour accroissement d'activités en avançant la date du recrutement **au 15 mai 2023**, en lieu et place du 1^{er} juin. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2023.

3- Opération Coup de Pouce Jeunes

Madame la Maire propose au Conseil municipal de reconduire en 2023 l'action menée en 2020, 2021 et 2022 : La commune de St Alban des Villards encourage les jeunes à s'engager bénévolement dans des actions citoyennes. En contrepartie, elle les aide à financer en partie des formations

(Brevet d'aptitude aux Fonctions d'Animateur/Directeur de centre de vacances, permis de conduire B, ou autre formation), pour un montant de : 600 € pour 120 H (permis de conduire) ou 150 € pour 30 H (BAFA).

L'aide sera modulée selon les heures réellement effectuées.

Engagements de la Commune

La commune s'engage à confier au bénévole les responsabilités, missions et activités suivantes :

- Aide aux animations estivales (accompagnement, prise de photos pour alimenter le site internet, aide à l'installation matérielle).
- Aide au fleurissement et au désherbage.
- Remise des clés pour ouverture des gîtes communaux.
- Missions de rangement et classement dans la mairie, archivage

Engagement du bénéficiaire : Il s'engage à s'impliquer dans les missions et activités confiées en respectant le fonctionnement de la commune et les obligations de réserve tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Age requis : de 16 à 21 ans.

Jacqueline Dupenloup précise qu'un candidat est déjà pré retenu dans la suite de son engagement 2022 qui a donné satisfaction aux deux parties. L'appel sera donc lancé pour une possibilité

Le débat du Conseil Municipal porte alors sur l'extension de l'aide communale à d'autres formations que celles du permis de conduire et du BAFA. Jacqueline Dupenloup rappelle que cette possibilité a existé dès la première action « coup de pouce Jeunes » en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix pour et une voix contre VALIDE le renouvellement en 2023 de l'opération « coup de pouce Jeunes ».

4- Affaires foncières

ACHAT DE LA PARCELLE M 1098

Madame la Maire EXPOSE au Conseil municipal la nécessité de régulariser la situation foncière du passage de l'Essinche

- ainsi dénommé dans le plan d'adressage validé par délibération du Conseil municipal 2022-10 dans sa session du 24 février 2022,
- déneigé par l'employé communal de façon manuelle afin de permettre l'accès piétons aux maisons riveraines. Ce passage, selon le registre de correspondance établi en 1967 entre les numéros des ancien et nouveau cadastres, a été une propriété commune aux parcelles M 1275, 1276, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1288, 1292, 1293, 1303. Il est actuellement propriété foncière de l'indivision Bozon Verduraz Guy et Gérard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 9 votants VALIDE l'achat par la commune de Saint-Alban-des-Villards de la parcelle M 1098, propriété foncière de l'indivision Bozon-Verduraz Guy et Gérard au prix de 7,50 € le m², les frais d'acte étant à charge de la commune demanderesse.

OPPORTUNITE DE CREATION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL.

Madame Nicole Roche personnellement concerné par le dossier quitte la salle du Conseil municipal pendant la discussion et ne participe pas au vote.

Madame la Maire consulte le Conseil municipal sur l'opportunité de régulariser la situation d'un chemin privé qui est utilisé dans la pratique quotidienne par les propriétaires des maisons situées sur les parcelles E 1516, E 133, 135. Ce chemin est déneigé par la commune avec dépôts de la neige sur la parcelle privée E 141.

Par 7 votes favorables et un vote contre, le Conseil municipal décide

- de contacter les propriétaires riverains concernés par la démarche et susceptibles d'accepter la session d'une partie de leur parcelle à la commune. A Saint-Alban-des-Villards, les difficultés d'accès aux habitations sont réelles dans plusieurs hameaux. Il est intéressant de régulariser tout ce qui peut permettre des accès plus commodes.
- -de s'assurer des conditions juridiques qui doivent entourer la création d'une portion de chemin rural. La réflexion doit porter aussi sur une éventuelle servitude de dépôt de neige sur une parcelle privée.

5 - Office du tourisme de la vallée des villards, SIVAV et Espace Belledonne

- **Office du tourisme de la vallée des villards**, résultat de l'audit mené par Yann Clavillier sur demande de la 4 C, déjà présenté à la commission tourisme de la 4C ainsi qu'aux élus municipaux des Villards (Marc Clérin, Jacqueline Dupenloup, Yannis Nacef présents pour Saint-Alban). Office du tourisme de compétence communautaire tout comme l'office du tourisme baptisé « Au pied des cols » qui fonctionne à la Chambre, l'audit porte donc sur les 2 structures.

Etat des lieux :

- très grande polyvalence des personnels de l'office de tourisme, qui interviennent en direct sur la gestion des 8 gîtes communaux de Saint-Colomban, pour la bibliothèque, pour le club enfant, pour la réservation et l'entretien de matériel parfois très technique (vélo électrique, matériel via ferrata...), pour l'ouverture des salles communales, pour la réservation des casiers skis, pour la maison du patrimoine...
- absence de direction, turn over important des personnels : nombre de salariés intervenant dans l'office du tourisme très variable depuis plusieurs années ; il arrive pendant de longues périodes que cet office du tourisme fonctionne avec une seule personne.
- Eléments de communication disparates tant au niveau des appellations utilisées qu'au niveau des symboles graphiques : Vallée des Villards, Saint-Colomban des Villards, Saint-Alban des Villards, Les Sybelles, espace Glandon...

Principales propositions :

- restructuration des 2 offices du tourisme en une seule structure avec un seul conseil d'administration et une seule direction qui piloterait 2 pôles : un pôle vallée et un pôle station. Option d'un rapprochement avec l'office du tourisme de Saint François Longchamp non retenue, celui-ci étant resté de compétence communale en raison des caractéristiques de la commune et de la station.
- restructuration des locaux de l'office du tourisme, incluant le bureau de poste, un espace convivial...

Le Conseil Communautaire de la 4 C aura à débattre le 22 mai des résultats de cet audit et Madame la Maire interroge le Conseil Municipal sur les orientations à prendre.

- Financement de nouveaux investissements en locaux et matériels : de qui relèvent-ils ? La création de l'Office de Tourisme de la vallée des Villards a été financée par la CCVG. A l'extension de celle-ci en 2014, la compétence tourisme est revenue aux communes, le bâtiment a été repris par la commune de St Colomban des Villards. En 2016, la compétence tourisme a été transférée à la 4 C et les attributions de compensation ont été diminuées pour les deux communes des Villards du montant lié à ce transfert de charge. Le budget des offices

du tourisme est maintenant complètement déterminé par la subvention de la communauté de communes.

- La restructuration des bâtiments ne paraît pas prioritaire au Conseil Municipal de Saint-Alban-des-Villards. L'urgence est à fidéliser et former les personnels.
- La coopération des deux Offices de tourisme des Villards et de la Chambre doit s'appuyer sur des projets bâtis par la 4C.
- La communauté de communes du canton de la Chambre a dans ses compétences l'environnement et le tourisme ; elle pourrait débattre de l'avenir de la station de Saint-Colomban-des-Villards. Au sujet de cet avenir : des études sont maintenant exigées, en particulier par les banques qui financent les remontées mécaniques, sur ce que l'on peut comprendre des évolutions climatiques à l'horizon 2050 afin d'anticiper sur les orientations à donner aux domaines skiables. Cette réflexion est incontournable.
- **Avenir du SIVAV** : un groupe de travail travaille sous l'égide de la sous-Préfecture, composé de représentants du SIVAV, de la 4 C (dont Pierre-Yves Bonnivard), de la 3 CMA, de l'Etat, de techniciens (AGATE) et de Jacqueline Dupenloup pour les communes des Villards. Questions posées par M. le Sous-Préfet : périmètre d'intervention du SIVAV, actualisation de ses compétences.

Chaque communauté de communes doit consulter ses communes sur leurs options sur ce dossier.

Le Conseil municipal de Saint-Alban-des-Villards rappelle que :

- tout élargissement de périmètre intercommunal doit correspondre à une volonté des communes de porter des projets communs
- des interlocuteurs de proximité pour la gestion des espaces naturels et des sentiers sont indispensables

- **Espace Belledonne** : 7 à 8 salariés en 2021, 2 salariés en 2023

Association porteuse d'un schéma des activités de pleine nature, avec le projet « camp de base », qui concerne la vallée des Villards ; sur le massif de Belledonne, réseau de 14 points touristiques baptisés « camps de base », avec la même charte de qualité d'accueil.

Premières actions : fléchage des itinéraires trail sur tout le massif Arvan Villards et mise en place de panneaux d'accueil donnant en particulier les règles de bonne conduite pour le multi usage des territoires.

- 6- **Sentier des Remues** : il sera inauguré le 29 juillet. Présentation des panneaux qui seront posés aux emplacements des anciens chalets – Suggestion : ajout d'un panneau présentant la conception des panneaux comme une libre interprétation graphique.

7- **Lancement des travaux de la route communale du Planchamp, deuxième phase.**

Reprise semblable à ce qui s'est fait sur la 1^{ère} portion avec couche d'accrochage, reprofilage de chaussée en grave bitume et tapis d'enrobé;

La route ne sera pas notablement élargie et sur la partie la plus étroite un alternat (priorité montante) sera mis en place – donc arrêté de circulation avec alternat définitif – les propriétaires du mur riverain devront le contenir.

Le Conseil Municipal par 8 voix et une abstention MANDATE la commission communale d'appel d'offre pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise VERDIS, 58 chemin de la Ficologne 73190 Saint-Baldoph- maître d'œuvre de la première tranche et PRECISE que la société VERDIS procédera à une première estimation du coût des travaux, avant d'établir le Document de Consultation des Entreprises.

8- Dossier reprise de l'assise de la piste forestière de la forêt du Nant –

Madame la Maire rappelle la délibération 2021-35 (séance du Conseil Municipal du 26 mai 2021), ci-dessous en italique : « *Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'améliorer les accès à la forêt communale de Saint-Alban-des-Villards en assurant la réfection de la route de la Forêt du NANT.*

Le montant estimatif des travaux est de 147 700 € HT (maîtrise d'œuvre comprise).

Madame le Maire précise qu'un avant-projet a été élaboré par l'Office National des Forêts et que cette opération est susceptible d'être subventionnée au titre du programme de développement rural 2014-2020.

Ce projet ayant un caractère fonctionnel, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *Approuve l'avant-projet dressé par l'Office National des Forêts et sollicite son concours technique*
- *Sollicite la subvention la plus élevée possible au titre du programme de développement rural 2014-2020*
- *Sollicite la subvention la plus élevée possible de l'Etat français et de la Communauté Européenne*
- *Prévoit un autofinancement de 29 540 € sans recours à l'emprunt*
- *S'engage à maintenir en bon état d'entretien les ouvrages qui seront subventionnés*
- *Assure que les terrains d'emprise des ouvrages sont disponibles*
- *Certifie que les travaux relatifs à l'opération subventionnable dont fait l'objet la présente délibération n'ont reçu aucun commencement d'exécution à ce jour*
- *S'engage à ne pas commencer l'exécution du projet en cause avant que le dossier de demande de subvention ne soit déclaré ou réputé complet par le service instructeur*
- *Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération. »*
-

Par souci de cohérence dans les enchaînements de travaux dans le cadre de l'utilisation de la piste forestière pour l'aménagement hydroélectrique du torrent du Merlet, ces travaux de reprise d'assise ont été reportés en 2024.

Elle propose que le projet soit repris en 2023 par le maître d'œuvre « Office National des Forêts », avec prise en compte des directives actualisées concernant l'aménagement des pistes forestières et inscription du projet réactualisé dans le nouveau programme de développement rural qui sera lancé en 2023.

Le conseil municipal à l'unanimité des 9 votants VALIDE cette proposition de réactualisation, en 2023, de reprise de l'assise de la piste forestière de la Forêt du Nant, SOLLICITE son inscription dans le cadre du nouveau programme de développement rural, SOUHAITE maintenir la réalisation des travaux en 2024.

9- Etude eau et assainissement menée par la 4 C

Cette étude sera présentée lors d'une réunion spécifique.

La position du Conseil Municipal de Saint-Alban des Villards (délibération du 25 novembre 2022) est rappelé par Vincent Darves —Blanc, qui pointe l'intérêt d'une gestion communale de proximité des services d'eau et d'assainissement. : « à l'unanimité des 10 votants, le Conseil Municipal EMET LE VCEU

que soit prise en compte une des 20 demandes prioritaires présentées par l'Association des Maires Ruraux de France, rencontrant le nouveau gouvernement en juillet 2022 : **Supprimer l'obligation de transfert dans les domaines de l'eau et de l'assainissement** ». Cette demande est discutée au sein des assemblées parlementaires.

10- Avancée des travaux de la micro-centrale du Merlet

Le bâtiment doit être fini fin juin, grue repliée, livraison de la turbine et autres équipements pour mise en place dans le bâtiment début juillet, enfouissement des conduites (Midali en haut, Mauro en bas) en juin juillet août, prise d'eau en septembre.

Prévoir une interruption totale de circulation entre la Tourna et le Pont du Merlet au moment de l'enfouissement de la ligne d'évacuation d'énergie, à partir du 4 juillet ; l'entrée de la piste du Nant restera ouverte.

Il sera demandé aux entreprises de procéder au nettoyage des cunettes de la piste du Nant, du premier Villard au Replat, et de mettre en place au plus vite la signalisation adéquate, portant l'arrêté de circulation du 18 avril 2023 qui prescrit que « pour les besoins des travaux principaux (pose de la conduite forcée et des réseaux enterrés), les pistes d'accès au vallon du Merlet (Piste du réservoir des Perrières, Route forestière dite du Replat et de la Forêt du Nant) seront fermées à la circulation du 24 avril 2023 jusqu'à la fin de l'automne 2023, sauf ayant-droit.

11- Avancée du dossier de révision du PLU

Lors de la dernière réunion de la commission urbanisme du Conseil municipal (ouverte à tous les membres du Conseil) la discussion a porté sur les zones où pourraient s'implanter quelques habitations nouvelles, en dehors de la stricte enveloppe urbaine des hameaux, avec une orientation d'aménagement et de programmation.

Ont été notés les secteurs

- situé entre les maisons des parcelles G 1612 et G 1423 mais ce secteur sera très probablement rejeté par les services de l'État comme non conforme aux orientations de la loi montagne (discontinuité urbaine)
- situé au sommet du Premier Villard, lieu-dit « au-dessus de la Tourna »
- situé entre la chaufferie communale et le cimetière
- situé sous la mairie (parcelles G 1204, 1208...)

Le Conseil municipal se réunira le 16 juin à 18 h en présence du bureau d'étude EPODE et une réunion publique sera programmée.

12- Demande de subvention de fonctionnement de l'association foncière pastorale intercommunale

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal la lettre signée le 2 janvier 2023 par les maires de Saint-Colomban et Saint-Alban-des-Villards, adressée à Madame la Présidente de l'Association Foncière Pastorale Intercommunale de la vallée des Villards, sollicitant l'Association Foncière Pastorale sur 3 points :

- la mise à jour du fichier de l'Association Foncière Pastorale Intercommunale de la vallée des Villards, dont les communes de Saint-Alban et Saint-Colomban-des-Villards sont membres en tant que propriétaires de terrains situés dans son périmètre
- la proposition d'une adresse à chaque propriétaire afin de redonner clairement les conditions d'établissement des procurations pour les votes émis lors des assemblées générales, en particulier dans les cas d'usufruit ou d'indivision
- la communication des délibérations adoptées lors de l'assemblée générale d'octobre 2022 avec la liste des votants.

Madame la Maire indique que la réponse de Mme la Présidente de l'Association Foncière Pastorale Intercommunale de la vallée des Villards reçue en mairie de Saint-Alban-des-Villards le 19 avril 2023 n'apporte aucune réponse à ces sollicitations.

Madame la Maire propose donc de suspendre l'attribution de la subvention de fonctionnement sollicitée par Madame la Présidente de l'Association Foncière Pastorale Intercommunale de la vallée des Villards (lettre datée du 15 avril 2023), dans l'attente de réponses sérieuses aux demandes exprimées par les Maires de Saint Colomban et Saint-Alban-des-Villards dans leur courrier du 2 janvier 2023. Le Conseil municipal VALIDE cette proposition à l'unanimité des 9 votants.

13- Document unique d'évaluation des risques professionnels

Marc Clérin et Jacqueline Dupenloup font le point sur l'évaluation des risques professionnels des agents communaux technique et administratif et l'amélioration des conditions de sécurité dans l'exercice de leurs missions professionnelles : signalétique apposée sur les véhicules communaux, meilleur rangement des produits potentiellement dangereux... Des devis ont été demandés à 3 entreprises afin d'installer une climatisation dans les bureaux situés côté sud de la mairie, particulièrement exposés pendant les étés de forte chaleur. L'entreprise la moins disante (8605 €) à prestations égales a été retenue : « chauffage et climatisation » de Saint-Jean-de-Maurienne.

14- Questions diverses

- Suite à la demande d'un particulier souhaitant abattre des arbres sur pied situés près de sa maison d'habitation, la délibération communale du 11 septembre 2015 est rappelée. Elle est toujours en vigueur.

Afin de clarifier les conditions de vente de bois sur pied (exercice de l'abattage et/ou du débardage, responsabilité...) il est acté que la commune conclura un réel contrat de vente lorsque les particuliers souhaitent acquérir des lots de bois sur pied, sur parcelles communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le prix de vente d'un lot de bois sur pied à 10.00 €, afin d'encourager le défrichage des parcelles communales autour des hameaux [prix amené à 15 € en 2017]

DECIDE l'attribution des lots de bois sur pied suivant l'ordre d'inscription en mairie.

- Un appel d'offre sera lancé auprès de professionnels forestiers pour abattre quelques résineux qui entravent la vue paysagère au niveau de la croix des Charrières.
- Le débat s'engage au Conseil Municipal sur les agressions verbales ou physiques contre les élus. Jacqueline Dupenloup souligne l'extrême gravité de ce qui s'est passé à St Brévin les Pins : mise en danger de la vie du Maire et de sa famille avec l'incendie de deux voitures et de sa maison, commise par l'extrême-droite opposée à l'installation d'un centre de demandeurs d'asile près d'une école.

- Alban Levet, archiviste du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie est venu à la demande de la commune pour une mission de diagnostic sur les archives de Saint-Alban-des-Villards. Son intervention sera suivie d'un rapport écrit qui soutiendra une demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Savoie pour une aide à la commune dans la conservation et la mise en valeur de ses archives.
- Chemin des Moulins : les travaux réalisés par l'entreprise Duverney TP se sont déroulés au mois d'avril et se sont bien passés. Du fait de la présence d'un rocher (qui a dû être miné au brise-roche), le mur aval est plus important que prévu. Le mur amont a été moins important que prévu. La bande roulante a été reprise en tout-venant. Les arbres coupés ont été mis à la disposition des propriétaires qui ont pu les récupérer. Les finitions (notamment le broyage et le nettoyage en aval du chemin) seront réalisées vers la fin mai.